

Séance publique du 7 avril 2003

Délibération n° 2003-1104

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7°

objet : **Berges de la rive gauche du Rhône - Aménagement - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'aménagement des berges de la rive gauche du Rhône, le conseil de Communauté a accepté, lors de sa séance du 18 mars 2002, de confier des marchés d'études, dits de définition, à plusieurs concepteurs spécialisés, étant précisé que l'un d'entre eux pourrait se voir confier un marché de maîtrise d'oeuvre. Une première autorisation de programme de 100 000 € a été individualisée à cet effet.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa réunion du 18 octobre 2002, a décidé de retenir les quatre équipes suivantes :

- atelier des Paysages,
- atelier Ruelle,
- Michel Desvigne-Sefco,
- In Situ-Jourda-Coup d'éclat.

Les propositions résultant de ces marchés ont été soumises, pour avis, le 13 février 2003 à la commission siégeant en jury. Celle-ci a proposé de retenir l'équipe In Situ-Jourda-Coup d'éclat compte tenu de la qualité du parti d'aménagement présenté et du processus de réalisation du projet proposé.

Afin de réaliser cet aménagement, un marché de maîtrise d'oeuvre pourrait être passé avec cette équipe pour un montant de 3 213 450 € TTC qui se décomposerait comme suit :

- une première tranche ferme comprenant, d'une part, les études d'avant-projet sur l'ensemble du site, et, d'autre part, la mission complète pour la réalisation des cheminements de bord de rive, de l'ensemble des amarrages, ainsi que de cinq boîtes-belvédères. Le montant des honoraires pour cette tranche ferme serait de 1 953 180 € TTC,
- des tranches conditionnelles permettant de réaliser progressivement l'aménagement des grèves, les gradins de la Guillotière ainsi que des boîtes-belvédères supplémentaires, dont les honoraires s'élèveraient à 1 260 270 € TTC.

Le coût des travaux du parti d'aménagement proposé devrait être compris, en fonction des options de détail qui seront prises à l'issue de l'approfondissement des études et de la concertation qui sera mise en place, entre 15 et 25 M€ TTC. L'aménagement de l'espace Jutard, situé au-dessus du parc souterrain de la Fosse aux Ours, inclus dans l'opération des berges du Rhône, fera l'objet d'une procédure de désignation d'un maître d'oeuvre et d'une autorisation de programme spécifique.

Parallèlement à l'élaboration du projet d'aménagement, plusieurs actions et missions doivent être initiées. Il s'agit notamment des frais de maîtrise d'ouvrage suivants :

- établissement de plans topographiques complémentaires,
- réalisation de sondages ponctuels,
- analyse de sol et de sédiments,
- investissements nécessaires au déroulement de la concertation,
- travaux d'aménagements transitoires.

Pour l'ensemble de ces actions ainsi que pour le financement de la première tranche de marché de maîtrise d'œuvre, il serait nécessaire de mobiliser un montant de 2 600 000 € sous la forme d'une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics.

L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements. Elle a déjà fait l'objet d'individualisations partielles d'autorisation de programme à hauteur de 100 000 € pour les marchés de définition et de 250 000 € pour l'acquisition et l'aménagement de la péniche maison de projet.

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 17 février 2003 ainsi que du Bureau restreint le 17 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 18 mars et 18 octobre 2002 ;

Vu l'avis de la commission siégeant en jury le 13 février 2003 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le choix du projet présenté par l'équipe In Situ-Jourda-Coup d'éclat, pour l'aménagement de la berge rive gauche du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant comportant une tranche ferme de 1 953 180 € TTC et des tranches conditionnelles d'un montant total de 1 260 270 € TTC.

3° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 13 janvier 2003 sur l'opération n° 0716 pour un montant total de 350 000 € en dépenses est complétée à hauteur de 2 600 000 € selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- exercice 2003 : 500 000 €,
- exercice 2004 : 1 350 000 €,
- exercice 2005 : 750 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,